



HAL
open science

Licence STAPS (STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence STAPS (STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives). 2014, Université Lille 2 - Droit et santé. hceres-02036955

HAL Id: hceres-02036955

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036955v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Sciences et techniques des activités
physiques et sportives

de l'Université Lille 2 - Droit et santé

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Établissement déposant : Université Lille 2 - Droit et santé

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Domaine : Sciences, technologies, santé

Demande n° S3LI150007682

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Faculté des Sciences du Sport et de l'Education Physique.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* (STAPS) du domaine *Sciences, technologies, santé* (STS) de l'Université Lille 2 présente un tronc commun en L1 et L2 avec une orientation progressive en L2 et une spécialisation en L3 selon les milieux d'intervention visés par les étudiants. Les spécialités proposées, en adéquation avec les fiches du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) relatives au STAPS pour leurs intitulés et contenus de formation, sont au nombre de quatre : *Activité physique adaptée et santé* (APAS), *Education et motricité* (EM), *Entraînement sportif* (ES) et *Management sportif* (MS). Ces spécialités ont du reste leurs prolongements au sein du master *STAPS Grand Nord* qui fédère l'ensemble des universités de l'académie de Lille.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le dossier de présentation de la formation est bien renseigné dans l'ensemble. L'organisation de la mention et de ses spécialités est cohérente au regard du maillage territorial des formations *STAPS* et des débouchés professionnels classiquement identifiés dans les champs de l'intervention en activités physiques et sportives. Cependant, la présentation de ces formations aurait gagné en lisibilité si les contextes socio-économique et

institutionnel de l'académie de Lille avaient été présentés pour justifier de l'adéquation entre les spécialités proposées et les potentiels débouchés professionnels de proximité. Par ailleurs, il est dommage que le dossier ne présente pas le contenu des unités d'enseignements (UE) bien que leurs titres soient en adéquation avec les attentes de la formation.

Les principes d'orientation et de spécialisation progressive des étudiants sont bien respectés avec une première année généraliste, une seconde année au cours de laquelle les étudiants, par des mises en stage, seront sensibilisés aux différents débouchés professionnels et une troisième année de spécialisation. Au cours de cette L3, les quatre spécialités sont totalement indépendantes et dispose d'une politique des stages active. L'organisation cohérente de la formation souffre cependant de l'absence d'enseignement de mise à niveau dès la première année pour suppléer à la diversité des parcours scolaires et origines socio-culturelles des étudiants primo-entrants en *STAPS*, ce qui peut expliquer le taux de réussite faible (30 % d'inscrits pédagogiques en L1 admis en L2). Des enseignements d'ouverture et de culture générale semblent exister, même s'ils ne sont pas indiqués explicitement (« Découverte et connaissance des différents milieux » en L1, « Audiovisuel, sport et communication » en L2). L'organisation globale des enseignements laisse apparaître un taux très important de travaux dirigés (TD) par rapport aux cours magistraux (CM), en particulier en 1^{ère} année. Ce taux est étonnant pour une composante de cette taille et mériterait d'être revu à la baisse au regard des effectifs dans les formations en reconsidérant l'organisation de l'enseignement des activités physiques et sportives en CM/TD lorsque les effectifs le justifient. Les procédures d'évaluation en L1 et L2 sont satisfaisantes. En L3, le dossier fait apparaître des évaluations quasi-exclusives en contrôle terminal sans que cela ne paraisse justifié pédagogiquement.

Les dispositifs d'aide à la réussite sont bien présents dans le dossier avec des forces et des faiblesses avérées. Un dispositif d'accompagnement personnalisé des étudiants avant et tout au long des L1 et L2 est organisé pour aider à la construction du projet personnel et professionnel de l'étudiant en vue de son entrée en L3. La mobilité internationale est également encouragée sans que le nombre d'étudiants concernés ne soit renseigné. Des adaptations ont également été mises en place pour accueillir les publics particuliers (salariés, haut-niveaux, déficients, en formation continue). Cependant, des dispositifs tels que les enseignements de mise à niveau, de méthodologie du travail universitaire ou la mise en place de passerelles dans le cadre de la réorientation des étudiants sont peu précisés dans le dossier.

Le dispositif d'orientation professionnelle et de poursuites d'études est indéniablement l'un des points forts du dossier. Ainsi, les étudiants sont acteurs de leur orientation grâce à une montée en puissance du nombre d'unités d'enseignement de pré-professionnalisation au cours de la formation. Par ailleurs, l'ensemble des spécialités de licence ont leurs prolongements au niveau master, ce qui facilite la poursuite d'études dans le domaine (poursuite d'études en *APAS* : 70 % ; en *EM* : 73 % ; en *ES* : 56 % ; en *MS* : 52 %). Cependant, les informations concernant le devenir des étudiants qui ne sont pas en poursuite d'études sont soit étonnantes (100 % de professionnalisation pour toutes les spécialités) soit pas renseignées (devenir des sortants non diplômés). Une analyse qualitative des débouchés professionnels pouvant justifier de ces taux aurait été nécessaire.

Les modalités de pilotage de la mention sont mal renseignées, ce qui ne permet pas de mener une évaluation éclairée de cet aspect, notamment en ce qui concerne la constitution des équipes de formation (champs disciplinaires des enseignants), le soutien administratif, l'intégration de la connaissance de la population étudiante dans le pilotage ou la prise en compte des précédentes recommandations de l'AERES. Cependant, les informations relatives à l'implication des professionnels extérieurs dans la formation montrent une faiblesse relative du dispositif en termes de taux d'intervention de ces professionnels pour les spécialités *Entraînement sportif* et *Management sportif*. Enfin, les évaluations par les étudiants existent, mais le dossier ne permet pas de mesurer l'influence de ce dispositif sur le pilotage des spécialités, même au travers du conseil de perfectionnement.

- Points forts :
 - Une offre de formation cohérente au regard de la professionnalisation et de la poursuite d'études en master.
 - Une pré-professionnalisation précoce et efficace par une immersion progressive en milieu professionnel.

- Points faibles :
 - Le pilotage des formations à préciser et développer.
 - Le manque de connaissance de la population primo-entrante et donc le peu d'impact des dispositifs d'aide à la réussite pour ces étudiants, ce qui peut expliquer le taux de réussite faible en fin de L1.
 - Le trop faible nombre de professionnels dans les spécialités *Entraînement sportif* et *Management sportif*.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable que l'établissement prenne contact avec ses homologues de l'académie en vue de réfléchir à une cartographie des formations et des métiers pour l'ensemble des spécialités de licence, comme cela a été fait pour le niveau master.

Il serait opportun de mener une réflexion sur la diminution de la part des travaux dirigés au profit des cours magistraux en L1 et L2 et aux modalités d'évaluation afin d'aboutir à un meilleur équilibre entre contrôle continu et contrôle terminal tout au long du cursus de formation.

Il serait par ailleurs judicieux que les dispositifs d'aide à la réussite et d'évaluation s'inscrivent réellement dans le cadre d'un pilotage actif de la formation. Dans cette perspective, il serait notamment souhaitable de renforcer les enseignements d'ouverture et de remise à niveau dès la L1.

Enfin, il serait opportun d'augmenter la part des intervenants professionnels dans les équipes de formation des spécialités *Entraînement sportif* et *Management sportif* afin de permettre une adéquation optimale entre ces spécialités et le monde socio-économique.



Observations de l'établissement



Observations en réponse au rapport d'évaluation de l'AERES

LICENCE

Mention : STAPS

« Présentation du contexte socio-économique »

Berceau historique de nombreux jeux traditionnels, le Nord-Pas de Calais dispose depuis longtemps d'un patrimoine sportif considérable. Avec près de 13 000 clubs, 900 000 licenciés, 13 000 équipements sportifs et 124 870 salariés associatifs¹, la région présente un nombre et une densité de structures sportives parmi les plus importants de France. Académie pilote, à la fin du 19^{ème} siècle, pour le développement de l'éducation physique et des pratiques sportives, le territoire septentrional se caractérise également aujourd'hui par une implication forte de la part des collectivités publiques territoriales dans l'organisation, l'animation et le financement de la pratique physique². De la même manière, la région NPdC se situe au troisième rang national³ pour l'implantation des grandes entreprises et constitue un territoire économiquement très attractif⁴. La présence de nombreux acteurs économiques d'envergure internationale (du secteur de la grande distribution sportive, avec Oxlane par exemple, jusqu'aux 800 entreprises de la branche santé), la place en effet dans une dynamique de développement très favorable. C'est dans ce contexte socio-économique avantageux et en synergie avec l'ensemble de ces acteurs intervenant directement ou indirectement dans le champ du sport que l'ensemble de l'offre de formation STAPS se développe à l'Université Lille 2. Qu'il soit considéré comme pratique corporelle ou spectacle médiatique, loisir éducatif ou profession, support de progrès technologiques ou de développement de la santé, le sport contemporain y est en effet appréhendé sous toutes ses facettes et les diplômes proposés tentent de répondre à cette massification et cette diversification constatées.

« Présentation du contenu des unités d'enseignements »

L'ensemble des enseignements (UE et Ecus) est présenté dans l'annexe du rapport. Voir les libellés des compétences décrits pages 3 ; 4 ; 10 ; 16 ; 17 et 22.

« Manque de connaissance de la population primo-entrante et faible impact des dispositifs d'aide à la réussite »

A partir de la rentrée 2014 – 2015, une nouvelle organisation pédagogique du premier semestre de la licence STAPS va être mise en œuvre pour répondre, d'une part, à la faiblesse du taux de réussite en première année et, d'autre part, à la méconnaissance des primo-entrants inhérente au système d'inscription dématérialisé « Admission Post Bac ». Son objectif principal est d'identifier le plus rapidement possible dans l'année universitaire les étudiants rencontrant certaines difficultés, ainsi que les décrocheurs, afin de les accompagner le plus efficacement possible dans la réussite de leurs études en STAPS et / ou dans leur réorientation vers un autre cursus de formation. Pour ce faire, le semestre 1 est articulé autour de différentes étapes : en semaine 0 une réunion d'information précise les différents dispositifs d'aide à la réussite et les modalités de suivi individuel existants ; en semaine 3 des questionnaires de motivation sont renseignés par tous les étudiants et traités par les services de scolarité ; en semaine 5 des contrôles continus sont organisés par blocs disciplinaires pour évaluer leur niveau et, au cours de la semaine 6, tous les étudiants de 1^{ère} année sont reçus en entretien individuel à l'occasion d'un rendez-vous pédagogique avec leur enseignant référent. L'ensemble des éléments récoltés en semaines 3, 5 et 6 permettra ainsi de repérer lesdits étudiants et de proposer à chacun une réponse adaptée à ses difficultés et ses besoins. En effet, dans la deuxième partie du semestre 1, plusieurs dispositifs articulés seront mis en œuvre pour répondre à cet objectif : accompagnement ponctuel, soutien méthodologique, remises à niveau disciplinaires, tutorat individuel ou collectif, intégration de groupes de travail spécifiques, aménagement de la scolarité, réorientation (en collaboration avec le *Service universitaire d'aide à l'information et à l'orientation*).

¹ Source : ACOSS URSSAF et MSA. Données 2010.

² Rappelons que les collectivités territoriales sont désormais les premiers financeurs du sport (source : *Stat Info*, MJSCS, 2013) et que la région compte 1 545 communes et 91 Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

³ Derrière la région Ile de France et Rhône Alpes, données INSEE 2010.

⁴ Enquête KPMG, Agence de promotion économique du Nord-Pas de Calais, 2012.

« Les modalités de pilotage de la mention sont mal renseignées »

L'équipe pédagogique de la Licence STAPS (L1, L2 et les quatre spécialités) est composée de 116 enseignants au total : 60 de la Faculté des Sciences du Sport et de l'Education Physique et 56 intervenants professionnels (voir pages 26, 44, 59, 75 et 90 du dossier de présentation). Parmi les 60 enseignants de la FSSEP, 19 sont enseignants chercheurs dans le champ des sciences humaines et sociales, 21 sont EC dans le domaine des sciences de la vie et 20 sont des Prag-Prce intervenant, notamment, dans le domaine des Activités physiques sportives et artistiques. Cette équipe est dirigée par l'Assesseur scolarité chargé du cycle licence. Celui-ci coordonne les enseignements assurés au cours des quatre premiers semestres et délègue l'organisation pédagogique de la troisième année de spécialisation à quatre enseignants responsables des spécialités *APAS*, *Education motricité*, *Entraînement sportif* et *Management du sport*. A ce titre, les modalités de pilotage de la mention et des quatre spécialités de licence sont précisées dans des fiches de postes élaborées par l'équipe de direction de la FSSEP et associées à chaque responsabilité pédagogique et/ou administrative. Celles-ci incluent entre autres, l'organisation et la planification du calendrier des formations, l'animation et le pilotage de l'équipe pédagogique afférente, la coordination des unités d'enseignements, l'organisation de RDV pédagogiques individuels et collectifs avec les étudiants, la présidence des jurys d'examens ou, encore, la mise en place d'actions de valorisation, de communication et d'orientation auprès des lycéens, étudiants, structures académiques et autres entreprises. Par ailleurs, l'Assesseur Licence et les responsables des spécialités travaillent de concert avec le *Conseil de perfectionnement de la vie étudiante* afin, notamment, de : concevoir le projet pédagogique de la composante, coordonner les enseignements des différents champs disciplinaires, déterminer les modalités de contrôles des connaissances, proposer des innovations pédagogiques, envisager l'aménagement des études pour les étudiants présentant des statuts spécifiques, évaluer les enseignements et les formations (voir page 27 du rapport), etc. Le conseil de perfectionnement se réunit, au minimum, deux fois dans l'année universitaire, il élabore le texte des études et propose au Conseil de faculté les principes directeurs des programmes de formation initiale.

« Faible nombre de professionnels dans les spécialités *Entraînement sportif* et *Management du sport* »

L'équipe pédagogique de la licence *Entraînement sportif* est composée de 29 enseignants de la FSSEP et de 8 intervenants extérieurs (soit 22 % de l'effectif total) et celle de la licence *Management du sport* est composée de 13 enseignants de la FSSEP et de 9 professionnels (soit 41 % de l'effectif total). Si le nombre d'heures d'enseignement en présentiel par étudiant assurées par des intervenants extérieurs est moyen (respectivement 14 % et 13,5 % du volume total), il est justifié par l'objectif premier de la licence qui vise l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences fondamentales dans le champ des STAPS, ainsi que l'initiation des étudiants au processus de production des connaissances, aux enjeux et aux méthodes scientifiques de ce même champ. Dans cette perspective et afin d'atteindre cet objectif, l'expertise des enseignants et des enseignants-chercheurs de la FSSEP est privilégiée dans l'organisation du face-à-face pédagogique. Cependant, ces ratios ne tiennent pas compte de l'intervention des professionnels dans l'encadrement des stages réalisés par les étudiants. En effet, chaque année une trentaine de professionnels pour la spécialité *ES* et une soixantaine pour la spécialité *MS* sont responsabilisés, en qualité de tuteurs de stage, et intègrent les équipes pédagogiques dans le cadre de la préparation des étudiants à la vie professionnelle.

A Lille, le 26 Mars 2014

**Le Président
de l'Université Lille 2 Droit et Santé**


Pr. Xavier VANDENDRIESSCHE